



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2014

L'an deux mil quatorze et le **vingt juin à 18 heures 30**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents : Mmes Christèle FORET et Evelyne MONFRAY, Messieurs Pierre BAILLY-BECHET, Hugues DE BROSES, Stéphane CANTE, Emile LIEBAUD, Roger RIBOLLET et Dominique VIOT.

Absent:

Gisèle VAPILLON

Secrétaire de séance Stéphane CANTE

Nombre de conseillers en exercice : **9**

Présents et représentés : **8**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane CANTE a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Elections des délégués pour les élections des sénateurs

Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire rappelle le décret n°2014-532 en date du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, et l'arrêté préfectoral du 11 juin 2014 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner et à élire dans le cadre des élections sénatoriales du 28 septembre 2014. Il explique au conseil municipal qu'il convient de procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle qu'en application des articles L.289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois (3) délégués et trois (3) suppléants.

Le Conseil Municipal procède alors à l'élection des délégués et des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Elections des délégués :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 8
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 8
- e. Majorité absolue : 5

Résultat du 1^{er} tour :

VIOT Dominique	délégué
RIBOLLET Roger	Délégué
DE BROSES Hugues	délégué

Elections des suppléants :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 8
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 8
- e. Majorité absolue : 5

Résultat du 1^{er} tour :

LIEBAUD Emile	suppléant
CANTE Stéphane	suppléant
BAILLY-BECHET Pierre	suppléant

Prochain Conseil le vendredi 11 juillet 2014 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.